

PRATICO RH

L'ÉCHELON DES AGENTS STATUTAIRES

COMBIEN ET POUR QUI ?

10

échelons pour le personnel à service continu autre que les agents de conduite.

8

échelons pour les agents de conduite.

7

échelons pour les agents à service discontinu.

À chacun des échelons correspond une majoration de la rémunération calculée en fonction du coefficient hiérarchique de la position de rémunération ou de la classe sur laquelle est placé l'intéressé. L'ancienneté est comptée à partir de la date du commissionnement.

À partir du commissionnement, les agents statutaires sont placés sur des échelons. Les textes réglementaires à consulter sont les GRH 00001 et 00131.



PERSONNEL À SERVICE CONTINU

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Majoration	2 %	4 %	6 %	8 %	10 %	12 %	14 %	17 %	20 %	23,60 %
Temps de séjour normal	2 ans	2 ans et demi	2 ans et demi	3 ans	3 ans	3 ans et demi	3 ans et demi	4 ans	4 ans et demi	

AGENT DE CONDUITE

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Majoration	2 %	5 %	8 %	11 %	14 %	17 %	20 %	23,60 %
Temps de séjour normal	2 ans	2 ans et demi	2 ans et demi	3 ans	3 ans	3 ans et demi	4 ans et demi	

PERSONNEL À SERVICE DISCONTINU

Échelon	1	2	3	4	5	6	7
Majoration	3 %	6 %	9 %	12 %	16 %	20 %	23,60 %
Temps de séjour normal	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans	4 ans et demi	